

DAJI/2014/Décision/Tarifs/02

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque « Les normes et les marges Margin(s) ans Norm(s) in English »

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

*Vu le Code de l'Education, et notamment l'article L. 712-3 et le livre VII de la partie réglementaire,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,*

DÉCIDE

Article 1 :

Le Président approuve le tarif d'inscription au colloque «Les normes et les marges, Margin(s) ans Norm(s) in English » organisé par l'UFR ALLSH. Ce colloque aura lieu du 10 au 12 avril 2014 à Aix-en-Provence (UFR ALLSH).
Ce tarif d'inscription s'élève à 50€.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 février 2014


Yvon Berland
Président de l'Université d'Aix-Marseille

